

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 19 octobre 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 031-2465/17/BM**

#### **■ Versement de soldes complémentaires aux subventions attribuées en 2016 à l'association Pays d'Aix Initiative MET 17/4918/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par le Pays d'Aix.

A ce titre, ce dernier se propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Telle l'association PAYS D'AIX INITIATIVE, qui a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projet, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux TPE et PME.

**Le présent rapport a pour objet le versement de soldes complémentaires aux subventions attribuées en 2016 à cette association.**

De fait,

1) Par délibération n°HN 019-089/16/BM du 28 avril 2016, il a été attribué à PAYS D'AIX INITIATIVE une subvention de fonctionnement de 160.000 €, représentant 35,25 % de son budget prévisionnel de 453.950 €

- un acompte de 70 %, soit 112.000 € lui a été versé en juin 2016

**Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2017**

- un solde de 44.122 € lui a été versé en décembre 2016, sur production d'un compte de résultat intermédiaire affichant un montant prévisionnel de dépenses de 442.899 € pour 2016.

2) Par délibération n° ECO 026-347/16/BM du 30 juin 2016, il a été attribué à PAYS D'AIX INITIATIVE une subvention de 40.000 €, au titre de l'abondement de son fonds de prêt d'honneur, représentant 3,75 % de son budget prévisionnel de 1.066.250 € .

- un acompte de 70 %, soit 28.000 € lui a été versé en juin 2016

- un solde de 10.100 € lui a été versé en décembre 2016, sur production d'un compte de résultat intermédiaire affichant un montant prévisionnel de dépenses de 1.016.000 € pour 2016.

Or, comme spécifié dans les conventions, l'association a transmis en juin 2017 les comptes de résultat finaux relatifs à ces deux subventions, qui s'avèrent supérieurs aux montants prévisionnels affichés en décembre 2016 :

- le montant final réalisé de la subvention de fonctionnement s'élève à 446.624 €

- le montant final réalisé de la subvention afférente au fonds de prêt d'honneur s'élève à 1.113.500 €

En conséquence, compte tenu de ce différentiel, il conviendrait de verser à cette association :

- un solde complémentaire de 1.312,96 € au titre du fonctionnement

- un solde complémentaire de 1.900 € au titre de l'abondement du fonds de prêt

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2010\_A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'écart, en sa défaveur, entre le montant prévisionnel des subventions 2016 affiché par l'association en décembre 2016 et le montant final réalisé.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée à l'association PAYS D'AIX INITIATIVE un montant total de soldes de subventions 2016 de 3.212,96 €.

Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2017

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix – ligne budgétaire 3A/61/6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY